

## Conditions d'Admission au Master STAPS, Spécialité Métiers de l'Enseignement

**Pour la rentrée de Septembre 2010**

### Inscription en master 1<sup>ère</sup> année :

Vous êtes titulaire d'une licence STAPS ou d'une équivalence. Un dossier d'inscription est à télécharger sur le site de la faculté des sciences du sport, « Fiche d'accueil dossier de mobilité »

Lien : <http://staps.univ-lille2.fr>

### Inscription en master 2<sup>ème</sup> année :

#### Pour les étudiants en formation Initiale

Les conditions d'admission sont définies selon les critères suivants :

Votre situation	Votre passage en master 2 enseignement	Les précautions à prendre
<b>Admissible</b> ou <b>Admis</b> au CAPEPS 2010	De droit sans passer le mémoire de Master 1	Vous n'avez donc aucune avance en termes de points pour votre seconde année. Celle-ci devra être acquise pour être titularisé. Il est néanmoins vivement conseillé aux admissibles non admis de finaliser le mémoire M1
Vous <b>obtenez votre Master 1 intervention</b> ou une <b>équivalence</b> .	De droit	
Vous <b>n'obtenez pas</b> votre <b>M1</b> de justesse (entre 50 et 60 crédits)	Peut être possible sous réserve de l'étude de votre dossier en <b>commission pédagogique</b>	Le mémoire de master 1 devra être validé
Vous êtes <b>actuellement en master 2<sup>ème</sup> année intervention</b> et vous voulez passer le CAPEPS l'année prochaine	De droit	Il faudra se réinscrire en M2 spécialité enseignement
Vous êtes actuellement <b>en master 2<sup>ème</sup> année intervention</b> et vous souhaitez suivre une voie recherche ou professionnalisation hors concours	Votre candidature sera soumise à une <b>commission pédagogique</b>	Avoir un projet professionnel ou scientifique qui devra être décrit dans votre lettre de motivation. Avoir un directeur de mémoire ou un tuteur de stage identifié est recommandé.
Vous <b>possédez le niveau master 1 dans une autre spécialité</b> que celle de l'intervention ou de l'enseignement	Votre entrée en master 2 est soumise à une <b>commission pédagogique</b>	Avoir une expérience dans l'encadrement et l'enseignement des APSA.

## **Pour les enseignants d'EPS salariés en formation continue**

Votre entrée en master 2<sup>ème</sup> année (sans obtenir le niveau master 1<sup>ère</sup> année) peut être acceptée sous réserve d'une Validation d'Acquis Professionnels. La procédure gratuite nécessite de retirer un dossier auprès de Mme Hassina Mebarkia : [hassina.mebarkia@univ-lille2.fr](mailto:hassina.mebarkia@univ-lille2.fr) Tel +33 20 62 15 59

### ***Cas 1. Votre projet est de passer le concours de l'agrégation***

Vous bénéficiez d'ECU de formation lors du premier semestre (**UES ENS 3 UE spécialisée EPS**) préparant sous forme de TD et CM les épreuves d'écrits 1 et 2, ainsi que de l'oral 1 et oral 2. La validation de ces UEexp se réalise sous forme d'un contrôle continu.

Vous obtenez par équivalence l'UE de professionnalisation du premier et du second semestre (**sauf l'Uexp ENS 4.1.3**)

Vous devrez obtenir l'**UER ENS 3 Méthodologie et Spécialisation à la Recherche** du premier semestre, ainsi que l'**Uexp ENS 4.1.3** du second semestre (inclus dans l'**Uexp ENS 4 : UE Professionnalisation enseignement second degré**) pour valider la totalité de votre master enseignement.

***Cas 2. Votre projet est de vous spécialiser dans un secteur professionnel de l'éducation par les APSA hors scolaire ou de réaliser un travail de recherche lié à l'enseignement.***

Vous obtenez par équivalence **UES ENS 3 UE spécialisée EPS**. Vous devrez obtenir les autres UE choisis selon votre parcours.

**Remarque : la formation pour les enseignants en poste dans le cadre de la formation à l'agrégation est soumise à un nombre minimum d'inscriptions.**